



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE À HUIS CLOS EN RAISON DU COVID-19, LE 8 JUILLET 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE SUPPLÉANT.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Nicole Therrien, Nancy Gosselin et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Manon Pouliot.

2. A) TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le moyen désiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents: « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer aussi par téléphone, mais aujourd'hui, tout le monde est présent à une table différente.»

Adoptée

2020-07-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

2020-07-02

b) ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Pour satisfaire cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou l'autre des moyens suivants : • la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra; • la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil; • la diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger appuyé par Nicole Therrien que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 ;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Maire suppléant substitut ;

2020-07-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

10. Courriel mairesse ;
11. Autorisations signatures mairesse ;
12. Renouvellement adhésion Loisir et Sport ;
13. Projet de mise en valeur des lots intras ;
14. Programme d'aménagement durable des forêts ;
15. Salaire directrice générale adjointe ;
16. PPA-ES 2019 ;
17. Embauche journalière ;
18. Lettre d'appui maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest ;
19. Nouveau numéro de porte chemin chez Conrad ;
20. Correction entente incendie ;
21. Fenêtre casse-croûte ;
22. Réparations moteur Freightliner ;
23. Période de questions ;
24. Levée de l'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 juin soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Therrien, appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **194 160.34\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

2020-07-04

2020-07-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

2020-07-06

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Les dossiers suivent leur cours.

9. MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT

Attendu que nous avons reçu la démission de la mairesse;

Attendu que le maire suppléant, Michel Cliche, occupe présentement les fonctions de maire;

Attendu que nous n'avons plus de maire suppléant pour remplacer le maire actuel, en cas d'absence à la MRC;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nancy Gosselin de nommer Chantal Mélançon comme substitut pour siéger à la 'MRC.

Adoptée

2020-07-07

10. COURRIEL MAIRESSE

Attendu que la mairesse a démissionné de ses fonctions;

Attendu que le maire suppléant ne désire pas avoir de courriel personnel pour l'instant;

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de transférer les courriels de la mairesse dans la boîte de courriel de la municipalité.

Adoptée

2020-07-08

11. AUTORISATION SIGNATURE MAIRESSE

Attendu que la mairesse a démissionné de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien de retirer le nom de Suzanne Théberge comme signataire au nom de la municipalité auprès de toutes les instances.

Adoptée

2020-07-09

12. RENOUVELLEMENT ADHÉSION LOISIR ET SPORT

Il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Jean-Marc Bélanger, de renouveler l'adhésion de la municipalité auprès de Loisir et Sport pour 2020-2021, au coût de 103.48\$ (taxes incluses).

Adoptée

2020-07-10

13. PROJET DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRA

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux est à la disposition des municipalités pour la réalisation d'activités sur les lots intras ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que la municipalité de Clerval a besoin d'une aide financière pour la réalisation des activités de dégagement de plantation;

Attendu que la municipalité de Clerval aura une mise de fonds de 10 % à effectuer ;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu de demander une aide financière de 4 492.68 \$ au fonds de mise en valeur des lots intras et d'autoriser le maire suppléant Michel Cliche à signer les documents.

Adoptée

14. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Attendu que l'association Multi Ressources de la Dualco présente un projet de travaux d'aménagement forestier à la MRC d'Abitibi Ouest en vue d'obtenir une subvention;

Attendu que la Dualco désire présenter un projet de gravelage, plantation, dégagement, nettoyage et préparation de terrain sur le territoire qu'elle couvre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin d'autoriser Jean-Guy Boulet à signer la demande d'aide financière.

Adoptée

15. SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Attendu que lorsque la directrice générale adjointe a réussi sa période probation en date du 8 avril 2020;

Attendu que son salaire n'avait pas été ajusté en conséquence;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, d'appliquer rétroactivement l'échelon salarial 2, en date du 8 avril 2020.

Adoptée

16. PPA-ES 2019

Attendu que la Municipalité de Clerval a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

2020-07-11

2020-07-12

2020-07-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que le formulaire de reddition des comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Clerval approuve les dépenses d'un montant de 25 206 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec, dont 25 000\$ sont subventionné à 100%.

Adoptée

17. EMBAUCHE JOURNALIÈRE

2020-07-14

Attendu que la municipalité de Clerval désire faire l'embauche d'un employé de voirie comme "journalier";

Attendu que madame Monique Bergeron détient de bonnes qualifications pour les travaux à faire;

Attendu qu'elle détient aussi le permis de conduire pour opérer les chasses-neige;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de faire l'embauche de Monique Bergeron, en date du 6 juillet 2020 aux conditions déposées au dossier.

Adoptée

18. LETTRE D'APPUI MAISON D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET LEURS ENFANTS EN ABITIBI-OUEST

La municipalité appuie le projet de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest.

19. NOUVEAUX NUMÉROS DE PORTES CHEMIN CHEZ CONRAD

2020-07-15

Attendu qu'une construction de résidence est prévue sur le lot 5 539 159 (situé sur le chemin chez Conrad);

Attendu que ce lot ne dispose pas de numéro civique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien, d'attribuer le numéro civique 585 au cadastre 5 539 159.

Adoptée

20. CORRECTION ENTENTE INCENDIE

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de la résolution 2020-05-12;

Considérant que le fait de corriger les montants ne dénature pas les modalités de l'entente conclue qui se décrivent comme étant une indexation de 2.5% par année sur une période de 5 ans;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon et unanimement résolu de corriger les montants indiqués pour chacune des années apparaissant à la résolution 2020-05-12 tel que voici :

- Coût total année 1 (2021) : 26 413.25 \$
- Coût total année 2 (2022) : 27 073.58 \$
- Coût total année 3 (2023) : 27 750.42 \$
- Coût total année 4 (2024) : 28 444.18 \$
- Coût total année 5 (2025) : 29 155.28 \$

Adoptée

21. INSTALLATION FENÊTRE CASSE-CROÛTE

Attendu qu'une fenêtre est exigée dans une chambre à coucher au sous-sol du casse-croûte;

Attendu que le mur de la fondation doit être perforé pour y installer ladite fenêtre, ainsi que la margelle;

En conséquence, afin d'être conforme au code de construction, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de faire exécuter les travaux par un entrepreneur certifié.

Adoptée

22. RÉPARATION MOTEUR FREIGHTLINER

Attendu que le bloc moteur d'un chasse-neige est perforé;

Attendu que nous voulons avoir des véhicules fiables pour l'hiver;

Attendu que des demandes de soumission avaient été demandées au moment du bris;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de faire effectuer la réparation du moteur du camion Freightliner, tel que discuté avec Kenworth en janvier et février dernier.

Adoptée

2020-07-16

2020-07-17

2020-07-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-07-19

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19H49.

Manon Pouliot
Directrice générale

Michel Cliche
Maire suppléant

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».